

CAMI - Chambre d'arbitrage et de médiation des litiges de l'immobilier

Activités

La Chambre d'Arbitrage et de Médiation (CAMI) :
La médiation, pour la recherche d'une solution amiable
L'arbitrage, pour départager les intérêts des parties

Solutionnez vos différends

Dans la logique de sa mission auprès des entreprises et des professionnels, le pôle immobilier a créé en 2005 la Chambre d'arbitrage et de médiation des litiges de l'immobilier (Cami). Ce service national d'arbitrage et de médiation se propose de favoriser le règlement alternatif des litiges en s'appuyant sur un réseau de médiateurs aux compétences reconnues. La Cami tient à jour une liste des médiateurs disponibles.

La médiation traditionnelle

La médiation peut être envisagée dans de nombreuses situations.
[Processus et démarche de saisine de la Cami.](#)

Contact

Tél. : 02 40 16 46 28

Mél : cami@cnam-paysdelaloire.fr

Adresse : 25 boulevard Guy Mollet BP 31115 44311 Nantes Cedex 3

[Agrandir le plan](#)

[Découvrez la formation Négociation, médiation, transaction](#)



Médiation du conflit à l'accord (certificat de spécialisation)



Formations

- Négociation, médiation et transaction
- Modules complémentaires en médiation

